



LES BREVES N° 27

DURMENACH — Septembre 2012

Conseil municipal du 21 Septembre 2012

Affaires financières

- ✗ La ligne de trésorerie instaurée en août 2011 pour les travaux rue de l'église, rue de la synagogue et la liaison piétonne de l'école est échue au 31 août 2012. L'offre de la caisse fédérale de Crédit Mutuel de Strasbourg a été retenue pour le contrat à LT et à taux fixe qui transformera cette ligne de trésorerie en emprunt.
- ✗ La ligne de trésorerie relative à l'acquisition de la propriété Demange instaurée en novembre 2002 auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges d'un montant de 289 653 € et renouvelée chaque année arrive à échéance fin novembre 2012. Compte tenu du projet d'aménagement de l'ensemble de la zone et de la revente des 2 maisons à l'issue de cet aménagement, la ligne de trésorerie est reconduite pour une année. La location des maisons permet de rembourser les intérêts de cette ligne de trésorerie.
- ✗ La Commune de Durmenach, comme tous les ans, prendra en charge le don d'une coupe d'un montant de 40 € à l'occasion des courses du Jura alsacien.
- ✗ Prise en charge également du verre de l'amitié à l'occasion de la reconnaissance de la Communauté des Paroisses le 20 octobre prochain.

Affaires d'urbanisme

- ✗ La Société Alios Ingénierie d'Héricourt a été retenue dans le cadre des travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie. L'étude géotechnique qui sera réalisée s'élève à 1 500 € HT. Le permis de construire de la rénovation reste suspendu à l'accord de la commission d'Accessibilité qui se réunira le 9 octobre prochain.
- ✗ Maison Wolf : Le ministère de l'Intérieur a notifié l'attribution exceptionnelle sur la réserve parlementaire de Mme le Sénateur Catherine Troendlé de 12 500 € pour l'acquisition de la Maison Wolf, place du Foyer, en vue de sa restauration dans le cadre de la création d'une Maison du Patrimoine. Vu l'engagement de la Société d'Histoire de Durmenach de prendre à sa charge la totalité des frais ainsi que le solde du montant de l'achat, soit 12 500 €, et l'obtention d'aides financières suffisantes pour limiter l'impact financier de la commune dans ce projet.

Considérant l'intérêt d'acquérir cette propriété compte tenu de sa valeur historique, de la volonté de la commune de sauvegarder et promouvoir le patrimoine local, le Conseil décide d'acquérir la propriété et de poursuivre la réalisation de ce projet.

- ✗ Des travaux de mise en conformité et rafraîchissement des portes de l'église seront réalisés avant la fête de la reconnaissance de la Communauté de paroisses. Des devis ont également été réceptionnés pour la réfection de la charpente, le renforcement des faîtières et la protection foudre de l'édifice.

- ✗ Des travaux ont été réalisés durant l'été, notamment l'agrandissement du parking du carrefour de la pharmacie et l'aménagement des espaces verts derrière la mairie pour un montant de 3 759 € HT, le gravillonnage de certaines rues pour 2 736 €. Restent à réaliser des travaux de réfection sur le haut de la rue de Bâle qui a été endommagé lors du gros orage à la fin du mois d'août. Les travaux ne pourront être réalisés qu'en 2013 afin de bénéficier de subventions.
- ✗ Le chantier du columbarium démarre début octobre, les travaux devraient être terminés pour la Toussaint.
- ✗ Vu le rapport de la Chambre de commerce analysant la situation de Durmenach et considérant la nécessité de sauvegarder un artisanat et un commerce de proximité, d'assurer une qualité des zones de chalandise dans le centre du village, le Conseil décide d'instituer à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux.

Affaires forestières

- ✗ Le conseil approuve l'état prévisionnel des coupes à façonner et des coupes en vente sur pied présenté par l'ONF pour 2013. Cet EPC s'élève à un montant prévisionnel de recette brute HT de 70 500 € pour un volume de 2 037 m³. Les crédits correspondant à ces programmes s'élèvent à 43 925 € HT pour les frais d'exploitation.
- ✗ La concession de source attribuée à M. Speich a été renouvelée, la redevance annuelle est fixée à 150 € pour une durée de 9 ans. La commune se réserve toutefois le droit de résilier la concession en cas de besoin.
- ✗ Le conseil renouvelle sa confiance à l'entreprise de travaux forestiers de Michel Troxler de Riespach et approuve les tarifs qui lui ont été transmis par l'entreprise.

Communauté de Communes

- ✗ Portes ouvertes à la station d'épuration, l'ensemble des habitants de la CCIG a été invité.
- ✗ Les travaux d'étanchéité du réservoir de Muespach le Haut sont toujours en cours.
- ✗ Les travaux d'assainissement de Roppentzwiller sont terminés. Ceux de Waldighoffen vont démarrer au niveau du carrefour du siège de la Com/com.
- ✗ Les travaux de construction de la nouvelle déchetterie sont reportés en 2013 en raison d'un retard dans l'acquisition du terrain.



DATES DES FOIRES DE DURMENACH 2013

- ✗ Foire aux Foins : le Dimanche 12 Mai 2013
- ✗ Foire Paysanne : le Dimanche 15 Septembre 2013

Communiqué au sujet des Passeports biométriques

(établis uniquement par les Mairie de Ferrette, Altkirch, Mulhouse ou Dannemarie)



Pour l'établissement d'un passeport pour un enfant, et ce, quel que soit l'âge, la présence de cet enfant est indispensable lors de l'instruction de la demande.

Concernant les justificatifs de domicile : seules les factures EDF — GDF — ou téléphone fixe sont acceptées. Elles doivent être établies depuis moins de 3 mois.

Les factures du garagiste, du plombier, ou de l'électricien ainsi que les relevés de banque ne sont pas acceptées. Merci de votre compréhension.

INFORMATION HABITANTS DU VILLAGE

A l'occasion de la manifestation des Courses de
FERRETTE qui aura lieu le

Dimanche 14 Octobre 2012

de 9 H 45 à 12 H 00

Les rues suivantes seront coupées à la circulation :

- * Rue de Ferrette
- * Rue de Bouxwiller
- * Piste cyclable

Merci de votre compréhension.

Le Maire
Dominique SPRINGINSFELD





COMMUNIQUE DE LA SOCIETE DE CHASSE DE BOUXWILLER—DURMENACH—WERENTZHOUSE

Dates des prochaines journées d'organisation de battue

- * Le 28 Octobre 2012
- * Les 11, 18, et 25 Novembre 2012
- * Les 2, 9, 16, 20 et 26 Décembre 2012
- * Les 3, 13, 24 et 31 Janvier 2013



UNION DÉPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
26 SEP. 2012
Mairie de Durmenach

MME OU M LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
68480 DURMENACH

Objet : Trophées du Bénévolat 2012

Madame, Monsieur le Maire,

Devant la notoriété grandissante de ses précédentes éditions, l'Union Départementale du Bénévolat Associatif du Haut-Rhin organise, pour la septième année consécutive, les **Trophées du Bénévolat du Haut-Rhin, en partenariat avec le Conseil Général et la DDCSPP**.

Les Trophées départementaux visent à encourager le bénévolat et l'action des bénévoles qui œuvrent, souvent de façon exemplaire, dans les associations implantées dans le Haut-Rhin.

Nous avons l'honneur de vous solliciter pour nous aider à relayer cette information auprès des associations de votre commune et nous nous tenons à votre disposition pour tout envoi de documentation.

Pour obtenir le dossier de candidature (fiche d'inscription et règlement), vous pouvez aussi :

- consulter le site Internet de l'UDBA 68 pour télécharger directement ces documents www.udba68.benevolat.org
- téléphoner au 03 89 50 46 99
- ou adresser un mail au : udba-68@benevolat.org

Dernier délai de réception des documents : 30 octobre 2012. Le concours est gratuit et sans obligations autres que celles du règlement.

Après étude des dossiers et désignation des lauréats par un jury, les récipiendaires se voient attribuer un **diplôme et une distinction, assortis d'un chèque** les aidant à réaliser leurs projets. Tous les candidats ayant postulé sont conviés à la cérémonie de remise des Trophées, dans les locaux du Conseil Général, où seront dévoilés les noms des gagnants.

Nous restons convaincus qu'il faut promouvoir la vie associative, et à travers cette manifestation, la valorisation du bénévolat prend toute sa dimension.

En vous remerciant pour votre aide, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Paul MUMBACH

Président de l'UDBA 68,
Union départementale du Bénévolat
Associatif du Haut-Rhin

UDBA 68

10 rue des Castors 68200 MULHOUSE

Tél. : 03 89 50 46 99 Fax : 03 89 51 05 47 Courriel : udba-68@benevolat.org

Affiliée à la FFBA – Fédération Française du Bénévolat Associatif Reconnue de Mission d'Utilité Publique